



Règlement du championnat suisse par points de l'Ascorsaire Suisse

Version : 21 octobre 2018
Modifiée le 09 sept 2024

Sont pris en compte les régates qui ont été programmés au printemps par l'association et qui ont été placés dans www.corsaire.ch.

Avec la mention "SM nach Punkten/CS par points"

Est pris en compte le classement officiel final du club organisateur.

Les points sont attribués comme suit :

- Le 1^{er} reçoit le nombre de participants Corsaire classés + 3 points
- Le 2^{ème} reçoit le nombre de participants Corsaire classés + 1 points
- Le 3^{ème} reçoit le nombre de participants Corsaire classés - 1 points
- Le 4^{ème} reçoit le nombre de participants Corsaire classés - 3 points
- Le 5^{ème} reçoit le nombre de participants Corsaire classés - 4 points
- Le 6^{ème} reçoit le nombre de participants Corsaire classés - 5 points
- Etc.

Si, lors d'une régates de championnat, aucune manche ne peut être comptée et aucun classement ne peut être établi, par manque ou trop de vent, ou pour toute autre circonstance, chaque bateau ayant été présent sur la ligne de départ, reçoit le nombre de points qu'aurait reçu le premier si un classement avait pu être établi.

Cette règle ne s'applique pas pour les régates qui ont été annulées.

Lors de CC ou de CS, les points sont divisés par 2.

Lors de régates françaises qui ont été agencées dans le programme de l'année et qui ont la mention "SM nach Punkten/CS par points", le classement est fait avec les bateaux français qui participent à une ou plusieurs régates suisses du programme de l'année et les bateaux suisse présents.

Les bateaux français sont normalement classés dans les classements de régates suisses.

Si le même Corsaire fait plusieurs régates avec des skippers différents, c'est le Corsaire qui est classé et non le ou les skippers.